



VILLE DE

COURDIMANCHE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N°23-22-01 : CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2023

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'an deux mille vingt trois, le sept décembre, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures, à l'Hôtel de ville, Salle Raymond Berrivin sous la présidence de Madame Sophie MATHARAN, Maire.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

#### Étaient présents :

Mme Sophie MATHARAN, M. Pascal CRAFFK, Véronique GARDES, M. Hussen KEBE, Mme Marie LOPES-PASSI, Mme Emilie EVRARD, M. Pascal HOUEIX, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, M. Xavier COSTIL, Mme Lydia BUMENN, M. Christophe LHARDY, M. Nicolas GIRARD, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Nicolas BABUT, Mme Caroline LUX, M. Benoit CHAVERON, M. Alain WURTZ.

#### Étaient absents excusés et avait donné pouvoir :

|                      |                                            |
|----------------------|--------------------------------------------|
| M. Olivier FOLLMER   | avait donné pouvoir à M. Benoit CHAVERON   |
| Mme Marianne GARRAUD | avait donné pouvoir à Mme Emilie EVRARD    |
| Mme Francisca NONQUE | avait donné pouvoir à M. Christophe LHARDY |
| Mme Natalie CASAUBON | avait donné pouvoir à Mme Xavier COSTIL    |
| Mme Maud EONO        | avait donné pouvoir à Mme Chantal de SARAN |
| Mme Laure CLEMENT    | avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE       |
| Mme Sophie FAMECHON  | avait donné pouvoir à M. Nicolas GIRARD    |

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Monsieur Benoit CHAVERON a été désigné secrétaire de séance.**



## DÉLIBÉRATION N° 23 – 22 – 01 : CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Vu le décret 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret 87-1102 du 30 décembre 1987 modifié, relatif à l'échelonnement indiciaire à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés,

Considérant la nécessité de maintenir la mise en œuvre du projet municipal, de diriger l'ensemble des services de la Collectivité et d'en assurer la coordination sous l'autorité de madame la Maire,

Après avoir entendu l'exposé de madame la Maire et sur sa proposition,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 27 voix pour, décide la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services à temps complet.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, le vendredi 8 décembre 2023

Sophie MATHARAN

Maire de Courdimanche.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Maire de Courdimanche dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautin à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>)